

## **Étudiant étranger en France**

Si vous êtes étranger et que vous voulez vous inscrire dans l'enseignement supérieur français, vous devez suivre une procédure de demande d'admission préalable. Cependant, pour certaines inscriptions et si vous souhaitez continuer vos études en France, vous pouvez en être dispensé et vous inscrire directement. Pour faire comparer ou reconnaître un diplôme reconnu à l'étranger, vous devez effectuer des démarches qui varient selon le diplôme.

- [Inscription dans l'enseignement supérieur](#)
- [Faire reconnaître en France un diplôme obtenu à l'étranger](#)

### **Et aussi...**

- [Bourses et aides pour étudiant](#)
- [Étudiant étranger en France : visa de long séjour ou carte de séjour](#)

### **Pour en savoir plus**

- [Test de connaissance du français \(TCF\) tout public](#)  
Source : France éducation international
- [Diplômes en français langue étrangère : Delf et Dalf](#)  
Source : France éducation international
- [Venir étudier en France](#)  
Source : Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- [Formations et diplômes en France](#)  
Source : Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- [Site du Service de l'éducation et du français dans le monde](#)  
Source : France éducation international
- [Site France Alumni](#)  
Source : Agence Campus France
- [Site campusfrance.org](#)  
Source : Agence Campus France

### **Services en ligne**

- [Demander une attestation de comparabilité d'un diplôme étranger](#)  
Téléservice
- [Convention d'accueil d'un chercheur ou d'un enseignant étranger](#)  
Formulaire



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)